

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
PROGRAMME 877  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

AVANCES  
REMBOURSABLES ET  
PRÊTS BONIFIÉS AUX  
ENTREPRISES TOUCHÉES  
PAR LA CRISE DE LA  
COVID-19



PROGRAMME 877  
**Avances remboursables et prêts bonifiés aux  
entreprises touchées par la crise de la covid-19**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Thomas Courbe

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Le programme 877 est un programme temporaire mis en place par la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril. Il fait partie des dispositifs financiers mis en place en urgence au printemps 2020 par le gouvernement pour aider les entreprises faisant face à des difficultés de liquidités.

Finançant les dispositifs d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, il bénéficie aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire n'ayant pas trouvé de solutions de financement suffisantes auprès de leur partenaire bancaire ou d'autres financeurs privés, et qui, malgré les dispositifs mis en place par l'État pour l'ensemble des entreprises (reports de charges fiscales et sociales, activité partielle, prêts garantis par l'État [PGE] et fonds de solidarité), n'ont pas réussi à surmonter leurs difficultés de liquidités.

Le programme, initialement prévu pour les seuls avances et prêts bonifiés aux PME, a été élargi par la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative de 2020 (loi n°2020-935 du 30 juillet 2020) aux Entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour ne pas créer d'effets de seuil. Par la voie d'une convention de mandat, conclue le 10 juillet 2020, la gestion du dispositif a été confiée à la filiale de Bpifrance « Bpifrance Financement », qui est ainsi chargée de la mise en place des avances et prêts, après l'instruction des dossiers par les CODEFI (Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises) et la publication de la décision d'octroi par arrêté ministériel.

Le programme, qui devait prendre fin au 31/12/2020, a été prolongé par trois fois :

- jusqu'au 30 juin 2021 par décret du 23 décembre 2020 . Ce même décret a assoupli les règles de plafonnement pour les entreprises fermées administrativement pendant le second confinement de la fin d'année 2020.
- jusqu'à la fin de l'année 2021 par décret n° 2021-839 du 29 juin 2021 suite à l'extension de l'encadrement temporaire de la Commission européenne qui régit principalement ce dispositif ;
- jusqu'au 30 juin 2022 par décret n° 2021-1915 du 30 décembre 2021.

En 2021, ce sont 128 aides dont 88 prêts à taux bonifié et 40 avances remboursables qui ont été octroyées pour un montant total de 123,4 M€ en AE et CP. Plus de 11 700 emplois ont ainsi pu être sauvegardés. Ces réalisations d'aide sont en deçà des prévisions (350), en particulier parce que les avances remboursables et prêts à taux bonifié du programme 877 sont mobilisés une fois toutes les solutions de droit commun épuisées, Or certaines de ces solutions, le PGE principalement, ainsi que des dispositifs subventionnels du plan de relance, ont été très largement déployés. Par ailleurs, le dispositif a souvent permis de boucler des tours de table financiers, s'inscrivant ainsi en cofinancement avec des fonds privés (banques, actionnaires), permettant à l'État de ne pas intervenir seul et d'avoir un effet de levier maximal (plus de 30% alors que la prévision était de 20 %) et de limiter l'intervention directe de l'État.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise**

INDICATEUR 1.1 : Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

INDICATEUR 1.2 : Effet de levier sur l'apport d'autres financements

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement

INDICATEUR 1.4 : Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

**OBJECTIF 2 : Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire**

INDICATEUR 2.1 : Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'entreprises soutenues

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'emplois soutenus

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF**

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

**INDICATEUR**

1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	Sans objet	0	15	3	0,8	15

**Commentaires techniques**

Précisions : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif méthodologiques  
 Périmètre : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, Service de l'industrie, DGE.  
 Source des données : Mode de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif et ayant déposé le bilan / nombre total d'entreprises ayant bénéficié du dispositif

**INDICATEUR**

1.2 – Effet de levier sur l'apport d'autres financements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Effet de levier sur l'apport d'autres financements	%	Sans objet	42,3	20	35	31,6	Sans objet

**Commentaires techniques**

Précisions : Financement privé ou des collectivités territoriales. méthodologiques  
 Périmètre : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.  
 Source des données : Mode de calcul : Montant de financements autres apportés en sus de l'aide accordée / Montant total d'aides levé

**INDICATEUR**

1.3 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de recouvrement	%	Sans objet	100	85	95	100	85

**Commentaires techniques**

Précisions : Principal et intérêts des avances et prêts accordés. méthodologiques  
 Périmètre : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.  
 Source des données : Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables)

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Objectifs et indicateurs de performance

### INDICATEUR

#### 1.4 – Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué	%	Sans objet	42	75	40	41,4	Sans objet

#### Commentaires techniques

Précisions : Entreprises ayant bénéficié de l'aide. méthodologiques  
 Périmètre : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.  
 Source des données : Nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés ayant bénéficié de l'aide / Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide

### ANALYSE DES RÉSULTATS

#### Indicateur 1.1

Le taux de défaillance de 0,8% est en deçà de la prévision de 15% qui avait été faite. Cet écart s'explique par l'instruction faite des dossiers, qui évite l'octroi d'une aide sans qu'une solution à court et moyen terme soit trouvée pour les entreprises. Par ailleurs, tous les prêts octroyés ont une franchise d'un an et donc peu de remboursements de prêts ont commencé. Ainsi, il faut probablement s'attendre à ce que l'indicateur croisse sur les prochains exercices.

#### Indicateur 1.2

L'effet de levier du dispositif sur les autres financements atteint 31,6% à fin 2021 et est nettement supérieur à la prévision de 20%. Les apports comptabilisés pour mesurer cet effet de levier sont les suivants : apport des actionnaires (ou abandon de créances), autres aides publiques (conseil régional notamment) ou apports bancaires. S'agissant des Prêts Garantis par l'État (PGE), seul 10 % du montant octroyé par les banques (c'est à dire la part non garantie par l'État) est pris en compte. Étant donné que l'intervention directe de l'État sur une fraction du tour de table parvient fréquemment à faire participer des banques ayant initialement refusé un PGE, l'effet de levier en trésorerie pour l'entreprise bénéficiaire est plus important que celui indiqué.

#### Indicateur 1.3

A l'image de l'indicateur relatif au taux de défaillance des entreprises soutenues, le taux de recouvrement de 100% est supérieur à la prévision de 85%, et ce pour les mêmes raisons. Les aides octroyées bénéficient d'un différé de remboursement du capital de 1 ou 3 ans, de sorte que les entreprises remboursent trimestriellement les intérêts, ce qui constitue à ce stade des sommes faibles. Il est attendu que cet indicateur baisse, en répercussion de la hausse des défaillances d'entreprises ou de leurs difficultés pour rembourser les sommes dues.

#### Indicateur 1.4

Cet indicateur de 41,4% est inférieur à la prévision de 75% pour 3 raisons principales :

- Le dispositif a été élargi aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- Le dispositif a bénéficié à des entreprises industrielles de moins de 50 salariés ;
- la situation sanitaire a particulièrement fragilisé certains secteurs non industriels S1 et S1bis (tourisme, traiteurs...) pour lesquels le dispositif a été sollicité.

**OBJECTIF****2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire****INDICATEUR****2.1 – Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné	€	Sans objet	10117	20000	11000	10537	Sans objet

**Commentaires techniques**

Précisions : Entreprises restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Périmètre : Entreprises restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Mode de calcul : Montant total accordé en € / Nombre d'emplois concernés

**INDICATEUR****2.2 – Nombre d'entreprises soutenues**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'entreprises soutenues	Nb	Sans objet	81	350	217	128	Sans objet

**Commentaires techniques**

Précisions : Entreprises restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Périmètre : Entreprises restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues

**INDICATEUR****2.3 – Nombre d'emplois soutenus**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'emplois soutenus	Nb	Sans objet	5933	20 000	12000	11711	Sans objet

**Commentaires techniques**

Précisions : Salariés des entreprises restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Périmètre : Salariés des entreprises restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE  
 Mode de calcul : Nombre de salariés employés dans les entreprises bénéficiaires, emplois liés inclus (ex. pigistes).



**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

Programme n° 877 | Objectifs et indicateurs de performance

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 2.1**

Le montant moyen octroyé par emploi à fin 2021 est de 10 537€ et est inférieur à la prévision de 20 000€. Les raisons principales sont un effet de levier meilleur qu'escompté et une doctrine d'emploi qui limite le montant maximal par emploi à 20 k€ (sauf cas particuliers).

**Indicateur 2.2**

Le nombre de 128 entreprises soutenues en 2021 est en deçà de l'objectif fixé à 350, ce qui illustre le recours massif aux dispositifs de droit commun (PGE), activité partielle, report ou annulation de charges sociales et fiscales, et leur efficacité pour traiter la situation des entreprises. De même, la mise en place du plan de relance aux nombreuses composantes subventionnelles a pu prendre le relai des mécanismes de prêts ici proposés.

**Indicateur 2.3**

Il était estimé à l'été 2020 que 20 000 emplois pourraient être sauvegardés par la mesure. Cependant, au vu du premier mois entier de distribution de l'aide, la prévision a été ramenée à 12 000 emplois concernés.

Le nombre d'emplois effectivement soutenus à fin 2021 est de 11 711 et est inférieur à la prévision initiale de 20 000 mais proche de la prévision actualisée. Le nombre d'emplois soutenus a connu un regain avec l'élargissement du dispositif aux ETI.

Le dispositif vise à soutenir les entreprises en leur apportant en urgence la liquidité nécessaire pour éviter un état de cessation des paiements. Compte tenu du public ciblé par le dispositif, le taux de perte attendu est non nul. Le dispositif doit par conséquent être orienté principalement vers les entreprises stratégiques pour l'économie française et présentant de réelles possibilités de reprise (prévisionnel de trésorerie, ...)

Le caractère stratégique des entreprises bénéficiaires s'apprécie notamment au regard de leur positionnement au sein d'une chaîne de valeur ou sur un territoire (bassin d'emploi).

A la création du dispositif, le nombre de bénéficiaires a été estimé à 500 entreprises. Le dispositif a été prolongé en 2021 et élargi aux ETI.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	123 372 500	0 <b>123 372 500</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+350 000 000	+350 000 000	
Total des AE ouvertes	350 000 000	350 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	123 372 500	0 <b>123 372 500</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+350 000 000	+350 000 000	
Total des CP ouverts	350 000 000	350 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>	

### 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du		0	0

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020		
covid-19	40 696 899		<b>40 696 899</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>40 696 899</b>		<b>40 696 899</b>

### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020		
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	40 696 899	0	<b>0</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>40 696 899</b>		<b>40 696 899</b>

### PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	40 696 899	0	123 372 500	40 696 899	0	123 372 500
Prêts et avances	40 696 899	0	123 372 500	40 696 899	0	123 372 500
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+350 000 000			+350 000 000	
<b>Total*</b>	<b>40 696 899</b>	<b>350 000 000</b>	<b>123 372 500</b>	<b>40 696 899</b>	<b>350 000 000</b>	<b>123 372 500</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2021		459 303 101		459 303 101				
<b>Total</b>		<b>459 303 101</b>		<b>459 303 101</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						109 303 101		109 303 101
<b>Total</b>						<b>109 303 101</b>		<b>109 303 101</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>459 303 101</b>		<b>459 303 101</b>		<b>109 303 101</b>		<b>109 303 101</b>

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Justification au premier euro

# Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		123 372 500	0 123 372 500		123 372 500	0 123 372 500
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+350 000 000	+350 000 000		+350 000 000	+350 000 000
Total des crédits ouverts	0	350 000 000	350 000 000	0	350 000 000	350 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>	<b>0</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+226 627 500	+226 627 500		+226 627 500	+226 627 500

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Aucun crédit n'a été ouvert sur le programme 877 en LFI 2021, le programme ayant été alimenté par les reports de 2020 sur 2021, octroyés par arrêté du 13 janvier 2021 à hauteur de 459,3 M€ en AE et CP.

### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2021.

### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits (500 M€ en AE et CP) ont été ouverts pour 2020 par la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020.

Le programme a été prorogé une première fois jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020, puis une deuxième fois jusqu'au 31 décembre 2021 par décret n°2021-839 du 29 juin 2021. Il a fonctionné sur la base des crédits reportés de 2020 sur 2021.

---

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

---

Programme n° 877 | Justification au premier euro

### *Dépenses pluriannuelles*

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>350 000 000</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>350 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>123 372 500</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>123 372 500</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>226 627 500</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>123 372 500</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2021 (E2) <b>123 372 500</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>123 372 500</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



---

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

---

Programme n° 877 | Justification au premier euro

Les dépenses du programme sont en AE=CP (versements à BPI), aucun reste à payer n'est donc à constater au 31 décembre de chaque année.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		123 372 500	123 372 500		123 372 500	123 372 500
			0			0

Les crédits (500 M€ en AE et CP) ont été ouverts par la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril. Le programme ayant été prorogé une première fois jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020, puis une deuxième fois par décret n°2021-839 du 29 juin 2021, il a fonctionné sur la base des crédits reportés de 2020 sur 2021.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		123 372 500		123 372 500
Prêts et avances		123 372 500		123 372 500
<b>Total</b>		<b>123 372 500</b>		<b>123 372 500</b>

Le programme couvre le versement d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés à des PME et ETI fragilisées économiquement du fait de la crise sanitaire et présentant un caractère stratégique. La consommation 2021 sur l'enveloppe de 459,3 M€ reportée de 2020 sur 2021 est de 123,4 M€. Elle correspond aux dépenses budgétaires des aides octroyées en 2021 et décaissées en 2021. Au 31/12/2021, 128 aides ont été octroyées pour un montant de 123,4 M€. Les prêts bonifiés sont majoritaires, ils représentent 69 % de l'enveloppe de crédits consommés en 2021. Les durées de prêts vont de 3 à 10 ans avec des différés d'amortissement en moyenne de 1,6 an. La Mission restructuration des entreprises (MRE) de la direction générale des entreprises et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'assurent, chacun en ce qui le concerne, de la pertinence économique du projet et sécurisent la soutenabilité de son financement. L'instruction des demandes est basée sur les critères rappelés dans le décret d'application (n° 2020-712 du 12 juin 2020).

Par décret n° 2020-1140 du 15 septembre 2020, le dispositif a été ouvert aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI). Une attention toute particulière est portée au plan d'affaires de la société afin de juger de son caractère réaliste ou non en comparaison des exercices précédents, et surtout au prévisionnel de trésorerie qui est le meilleur indicateur des besoins de la société et de sa gestion des liquidités. Les entreprises en plan de sauvegarde ou de redressement sont éligibles au dispositif. Pour chaque dossier, les éléments suivants sont également pris en compte par le service instructeur : positionnement économique et industriel ou service de l'entreprise, comprenant son caractère stratégique, son savoir-faire reconnu et à préserver, sa position critique dans une chaîne de valeur et l'importance sociale de l'entreprise au sein d'un territoire ; ainsi que sa capacité de

---

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

---

Programme n° 877 | Justification au premier euro

retournement. Il ne peut être opposé aux services instructeurs un droit à bénéficier de ce dispositif. Les décisions d'octroi ont fait l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'économie.

La sous-exécution par rapport aux crédits disponibles en 2021 est liée à une forte mobilisation par les entreprises des premiers dispositifs d'urgence déployée par l'État, dont le prêt garanti par l'État (PGE), qui a eu des résultats supérieurs aux estimations. Les entreprises se sont donc moins tournées vers le dispositif d'avances remboursables et prêts bonifiés du programme 877, sollicité une fois toutes les demandes au titre des dispositifs dits « génériques » non abouties.